



VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 16 JANVIER 2012** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 12 JANVIER 2012.

PRÉSENTS : Messieurs les conseillers P. Bissonnette, J.-P. Grenier, A. Iermieri, J. Labbé, D. Smith, E. Stzuka et M. Trudeau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bill McMurchie.

ABSENT : Monsieur le conseiller R. Geller.

Monsieur Nicolas Bouchard, ing. directeur général et Me Jean-Denis Jacob, directeur du Service des affaires juridiques, des communications et du greffe, sont également présents.

Au nom du conseil, Monsieur le maire McMurchie offre à tous les citoyens ses meilleurs vœux pour l'année 2012 qui commence;

Monsieur le maire McMurchie déplore la perte de deux citoyens estimés au cours des dernières semaines : Monsieur Eugene Lehman et Madame Marguerite Lewis;

Monsieur Lehman s'est surtout fait connaître auprès de ses concitoyens comme un nageur émérite;

Madame Marguerite Lewis a été la fondatrice de l'activité d'aide aux personnes âgées et a œuvré au sein de nombreux groupes de bénévoles;

Tous les deux ont été au fil des années des participants actifs aux séances du conseil et le conseil souhaite offrir ses condoléances aux familles éprouvées.

2012-001 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance.

2012-002 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé, Appuyé par monsieur le conseiller Stzuka, et unanimement D'approuver les versions française et anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2011.

2012-003 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes suivantes, concernant les sujets ci-après indiqués :

Monsieur Peter Ascoli, du 244, avenue Stillview : Concernant l'installation d'une poubelle à l'intersection des avenues Canvin et Stillview, près de l'arrêt d'autobus et concernant la prochaine édition du bulletin de nouvelles.

Monsieur Marcel Montpetit, du 9, avenue du Golf : Se demande en quoi consistent «les édicules» dont il est question à l'item 30.04 de l'ordre du jour.

Madame Susan Weaver, du 10, avenue du Bras-d'Or : Concernant la publication des avis publics dans le journal «The Chronicle».

2012-004 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 49, AVENUE DU GOLF

ATTENDU QUE le Règlement n° PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 49, avenue du Golf (Club de Golf Beaconsfield), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 décembre 2011;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver le plan A-04 «proposed north and south elevations - rév. 3», préparé par Anderson Architects en date du 5 décembre 2011 et reçu au Service d'urbanisme le 6 décembre 2011, et ce, relativement à des rénovations extérieures pour l'installation d'un nouveau système « Nanawall » sur une partie de la façade nord de l'immeuble, au remplacement d'un appareil mécanique sur le toit du côté sud de l'immeuble ainsi qu'au remplacement d'une section de fenêtres sur une partie de la façade sud de l'immeuble. Toutes boiseries et moulures de ces nouvelles installations seront de couleur «vert forêt » pour le bâtiment sis au 49 avenue du Golf (Club de Golf Beaconsfield), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 16 janvier 2013, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

2012-005 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 45, AVENUE KING

ATTENDU QUE le Règlement n° PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 45 avenue King, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 8 novembre 2011;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé, Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement D'approuver les documents préparés par Architecture et design d'intérieur Gilbert Hayart et associés reçus au Service d'urbanisme le 12 octobre 2011 et le 4 novembre 2011:

- le plan intitulé «implantation existante et implantation proposée»;
- les échantillons suivants (ou équivalents):
 - HansOn Brick « St-Laurent Collection – couleur Bézile »;
 - Déclin Kaycan Timerlake horizontale : couleur « #26 Rosette »;
 - Bardeau d'asphalte : couleur « Gris Lunaire »;
 - Porte en aluminium avant : couleur « noir »;
 - Fenêtres : couleur « blanc ».
- le plan intitulé «elevation avant, elevation gauche, elevation arriere et elevation droite», et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 45 avenue King (9251-6293 Québec inc.), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 16 janvier 2013, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

2012-006

APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 86, AVENUE KING

ATTENDU QUE le Règlement n° PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 86, avenue King, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 8 novembre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé,

Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme le 13 octobre 2011:

- le plan intitulé «elevation du site» préparé par Conception Yves Bergeron Inc. et modifié par le Service d'urbanisme le 11 novembre 2011;
- les échantillons suivants (ou équivalents):
 - Brique Permacon Cinco : couleur « Beige Margaux »;
 - Déclin Canexel : couleur « Pierre de rivière »;
 - Bardeau d'asphalte : couleur « GAF Timberline, Weathered Wood »;
 - Porte avant et porte de garage en aluminium Gentek: couleur « blanc pur »;
 - Fenêtres en aluminium : couleur « blanc »;
 - Volets : Gentek couleur « brun commercial »;
 - Allèges « TREM SAS ».

D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme le 17 octobre 2011:

- le plan intitulé «projet d'implantation» préparé par Leblanc Croteau Inc. Arpenteurs-Géomètres le 14 octobre 2011;
- le plan d'aménagement paysager préparé par Richard Bélisle Architecte Paysagiste.

D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme le 4 novembre 2011:

- le rapport «d'évaluation des arbres» préparé par Charline Hébert, Service de l'horticulture de la Ville de Pointe-Claire.

D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme le 11 novembre 2011:

- le plan intitulé «elevation avant»;
- le plan intitulé «elevation droite, elevation gauche et elevation arrière», et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 86 avenue King (Evelyne Leblanc & Eric Vachon), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 16 janvier 2013, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

2012-007 RAPPORT – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Le greffier fait lecture des certificats établis conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour les règlements n^{os} PC-2796 et PC-2797, les dépose et les membres du conseil en prennent acte.

2012-008 AUTORISATION - RENOUVELLEMENT – ADHÉSION AU RÉSEAU
« LES ARTS ET LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE renouveler pour l'année 2012, l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire
au réseau « Les Arts et la Ville » au coût de 311 \$ (taxes incluses);

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-494, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n^o 11-3870 émis le 4 janvier 2012.

2012-009 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'autoriser messieurs les conseillers J.-P. Grenier, P. Bissonnette,
D. Smith, M. Trudeau, A. Iermieri, ainsi que monsieur le maire Bill
McMurchie et monsieur le directeur général Nicolas Bouchard à
représenter la Ville de Pointe-Claire au Congrès annuel de l'Union des
municipalités du Québec qui aura lieu à Gatineau, Québec, du 9 au 12
mai 2012;

De rembourser les frais encourus lors de ce congrès (montant approximatif 8 000 \$) conformément à la politique en vigueur;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 1-02-111-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n^o 12-3878 émis le 5 janvier 2012.

2012-010 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka,
Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement
D'autoriser messieurs les conseillers M. Trudeau, D. Smith, A. Iermieri
et P. Bissonnette, ainsi que monsieur le maire Bill McMurchie à
représenter la Ville de Pointe-Claire au Congrès annuel de la
Fédération Canadienne des municipalités qui aura lieu à Saskatoon,
Saskatchewan, du 2 au 6 juin 2012;

De rembourser les frais encourus lors de ce congrès (montant approximatif 13 000 \$) conformément à la politique en vigueur;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 1-02-111-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n^o 12-3876 émis le 5 janvier 2012.

2012-011 ACHAT – PUBLICITÉ – ÉCOLE SECONDAIRE LINDSAY PLACE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'acheter un espace publicitaire de 100 \$ dans le programme de la
production musicale « The Wizard of Oz », présentée par l'école
secondaire Lindsay Place;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-349, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n^o 11-3872 émis le 4 janvier 2012.

2012-012 NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement De nommer, en tant que membres du Comité consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire, pour les années 2012, 2013 et 2014 les personnes suivantes :

- Madame Catharina Vallejo;
- Monsieur Michel Plouffe.

De nommer, pour agir en tant que membre du Comité consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire, pour les années 2012 et 2013 :

- Madame Claudine Tremblay.

2012-013 RADIATION - DIVERSES FACTURES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'autoriser la radiation des livres de la Ville de Pointe-Claire de certaines factures totalisant la somme totale de 840 \$, réclamée de certains débiteurs dont les noms apparaissent à la liste jointe au dossier décisionnel 11-139-3706.

2012-014 AUTORISATION – DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à soumettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande de certificat d'autorisation pour des travaux d'aménagement et de protection de rives du lac Saint-Louis;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics de signer, pour et au nom de la Ville, les documents ci-haut mentionnés.

2012-015 OCTROI – CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE LIVRES ANGLAIS POUR ADULTES ET POUR ENFANTS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de livres anglais pour adultes et pour enfants pour l'année 2012 à la société « Nicholas Hoare Ltée », qui a soumis la plus basse soumission conforme pour un montant approximatif de 82 000\$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres n° SE120004;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-702-30-671, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3869 émis le 5 janvier 2012.

2012-016 OCTROI – CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE LIVRES FRANÇAIS ET ANGLAIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de livres anglais et français pour adultes et pour enfants, pour l'année 2012 à « Librairie Clio, Livres Babar inc., Librairie Paragraphe, Librairie Monet et Librairie Raffin » qui ont soumis les plus basses soumissions conformes pour un montant approximatif de 190 500\$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres n^{os} SE120001, SE120002, SE120003, SE120005 et SE120006;

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 1-02-702-30-671 et 1-02-702-31-673, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3868 émis le 5 janvier 2012.

2012-017 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2011-572

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka, Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement D'annuler, à toutes fins que de droit, la résolution n° 2011-572, adoptée par le conseil le 19 décembre 2011, visant à résilier le contrat conclu avec « Transport Camille Dionne (1991) inc. » en vertu de la résolution n° 2010-539 de ce conseil;

De maintenir en vigueur le contrat intervenu avec « Transport Camille Dionne (1991) inc. » en vertu de la résolution numéro 2010-539, selon les termes dudit contrat;

De mettre fin à l'appel d'offres PT120005, lancé le 22 décembre 2011.

2012-018 REJET – APPEL D'OFFRES IT120005 – NETTOYAGE DES ÉDICULES ET À L'ENLÈVEMENT DE GRAFFITIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement De rejeter la soumission IT120005 relative au nettoyage des édicules et l'enlèvement des graffitis du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 à la firme « Solution Graffiti inc. », pour un montant total de 43 684,75 \$ toutes taxes comprises à cause du prix trop élevé de la soumission.

2012-019 RENOUVELLEMENT – ASSURANCES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2012

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement De procéder au renouvellement, pour l'année 2012, du contrat octroyé en 2011 en faveur de la firme « BFL Canada Services de risques et assurances inc. », afin que cette firme fournisse, au cours de l'année 2012, le portefeuille d'assurances générales de la Ville de Pointe-Claire, pour un montant total approximatif de 225 085,71 \$, taxes incluses, le tout suivant les prix indiqués à la soumission déposée par cette firme, conformément aux documents de l'appel d'offres;

De verser à BFL Canada Services de risques et assurances inc. une prime de 225 085,71 \$, taxes incluses, pour l'année 2012;

De verser à l'Union des municipalités du Québec, la somme de 60 161\$, taxes incluses, à titre de quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour l'année 2012;

D'autoriser le chef de section des ressources matérielles ou, en son absence, la Trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire tout document pour donner effet à la présente résolution;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-195-00-441, 102-195-00-442, 102-195-00-445 et 102-195-00-446, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 12-3879 émis le 6 janvier 2012.

2012-020 APPROBATION – ENTENTES INTERMUNICIPALES – CENTRE D'APPELS D'URGENCE DE L'OUEST

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les ententes intermunicipales à intervenir entre les municipalités Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue, Baie-d'Urfé et l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et la Ville de Pointe-Claire concernant la fourniture de services, par la Ville de Pointe-Claire, du Centre de communication de l'Ouest, dans la mesure où la version

finale de ces ententes est substantiellement conforme au texte des projets joints au dossier décisionnel 11-143-3795;

D'autoriser la signature de ces ententes par le maire ou, en son absence, le maire suppléant et par le greffier, ou, en son absence, l'assistante-greffière.

2012-021 AUTORISATION – BONS DE TRAVAIL ADDITIONNELS – COLLECTEUR SAINT-JEAN

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'approuver les modifications au contrat intervenu entre la firme « ABC Rive-Nord » et la Ville de Pointe-Claire, concernant le projet du collecteur sanitaire Saint-Jean, tel que ces modifications sont énumérées à la liste jointe au dossier décisionnel 11-318-3768;

D'autoriser, en conséquence, une dépense additionnelle pour un montant de 131 252,45 \$, relativement à ces modifications;

De majorer, en conséquence, le montant total du contrat accordé à « ABC Rive-Nord », faisant passer le montant du contrat de la somme de 12 667 616, 59 \$ à la somme de 12 798 869,04 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-22-410-02-778, le tout, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3768 émis le 25 novembre 2011.

2012-022 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISION NON DÉLÉGUÉE POUR LE 16 JANVIER 2012

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décision non déléguée pour le 16 janvier 2012, telle que signée par M. Nicolas Bouchard, directeur général et M. André Lévesque, chef de division – Ressources humaines.

2012-023 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau, Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement DE lever la présente séance à 19 h 55.

Bill McMurchie, maire

Jean-Denis Jacob, greffier